



**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° PI2025\_06  
PORTANT LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE  
POLICE MUNICIPALE, AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE POUR  
L'ANNEE 2025**

**Le Président,**

Vu les articles L. 523-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2013-593 modifié du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 21-053 du 26 février 2021 portant instauration des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des agents relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Bouches du Rhône.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade **de chef de service de police municipale**, au titre de la promotion interne pour l'année **2025** :

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>AGENTS</b>
MAIRIE DE BOUC-BEL-AIR	FLOCCO Lionel
MAIRIE DE CHATEAURENARD	DEBES Cédric
MAIRIE DE GIGNAC-LA-NERTHE	DUPOND Armel

**ARTICLE 2** : Il sera procédé à la publication de la présente liste par voie d'affichage dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités affiliées,
- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles et Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence et d'Istres.

Fait à Aix-en-Provence, le 01 FEV. 2025

**Le Président,**

**Georges CRISTIANI**

  
